



Informations De Garantie

Résidentiel limité | Commercial léger limité | Commercial limité Garantie pour la planche de vinyle de luxe

Alife Vinyl Floors garantit que les produits de sol LVP sont exempts de défauts de fabrication pendant une durée spécifiée à compter de la date d'achat, comme indiqué ci-dessous. Si un défaut couvert par cette garantie est signalé par écrit à Alife Vinyl Floors pendant la durée spécifiée de la garantie à compter de la date d'achat, Alife Vinyl Floors fournira un revêtement de sol en vinyle de luxe comparable de couleur, motif et qualité similaires, pour la réparation de la zone défectueuse ou le remplacement du sol, à notre choix.

Qu'est-ce qui est couvert ?

Cette garantie couvre les défauts de fabrication lorsque le revêtement de sol est soumis à un usage résidentiel normal, à condition que le revêtement de sol couvert par cette garantie soit installé et entretenu conformément aux directives d'installation des sols en vinyle Alife et aux directives d'entretien et de maintenance disponibles sur alifefloor.com.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?

- Dommages causés par un incendie, une inondation, un abus intentionnel ou une infiltration d'humidité causée par les émissions du sous-plancher.
- Indentations ou dommages causés par des charges roulantes inappropriées, des chaises, des appareils électroménagers ou d'autres meubles n'utilisant pas de protecteurs de sol appropriés.
- Changements de couleur ou d'apparence de brillance lorsqu'ils sont exposés à une source de lumière naturelle.
- Application extérieure.
- Dommages causés par la barre de battage d'aspirateur, les roulettes, la coupe d'objets tranchants.
- Perte de brillance/rayures.
- Variations mineures de couleur, de nuance ou de texture entre les échantillons ou la photographie couleur imprimée et le matériau réel.
- Planchers installés dans des résidences autres que celles occupées par le propriétaire ou le locataire (à l'exception des produits qui sont indiqués comme commerciaux légers/commerciaux garantis).
- Erreurs et/ou dommages liés à l'installation, y compris un mauvais conditionnement des matériaux de chantier et de revêtement de sol.
- Dommages à la construction après l'installation.
- Planchers décolorés par l'humidité ou les panneaux de sous-couche.

- Sols endommagés par des produits de nettoyage agressifs (Veuillez-vous référer à nos directives d'entretien et de maintenance pour les pratiques de nettoyage appropriées).

Exclusions de garantie

- Aucun de nos installateurs, détaillants, distributeurs ou employés n'a le pouvoir de modifier les obligations, limitations, clauses de non-responsabilité ou exclusions en vertu de l'une de nos garanties.
 - Nous excluons et ne serons pas responsables ni ne paierons les dommages accessoires, indirects ou spéciaux dans le cadre de nos garanties. Par cela, nous entendons toute perte, dépense ou dommage autre que le revêtement de sol lui-même pouvant résulter d'un défaut du revêtement de sol. Nos garanties limitées constituent les seules garanties expresses du produit acheté.
 - Dans la mesure permise par la loi et pour tous les produits non destinés à la consommation, toutes les garanties autres que nos garanties limitées, expresses ou implicites, y compris toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, sont rejetées. Si une garantie implicite survient en vertu de la loi d'un État, toutes les garanties implicites (y compris toute garantie de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier) sont limitées en durée à la durée de cette garantie écrite, dans la mesure permise par la loi.
 - Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou les limitations des dommages accessoires ou consécutifs ou les limitations sur la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.
 - Cette garantie limitée du produit ne couvre pas l'installation du produit. Les erreurs d'installation sont de la responsabilité de l'installateur. Bien que les installations non effectuées conformément à nos exigences n'annulent pas la garantie du produit, les dommages ou les problèmes de revêtement de sol liés à une mauvaise installation ne sont pas couverts.

Propriétaire de la garantie

Cette garantie s'applique uniquement aux installations installées par des professionnels ou à faire soi-même (bricolage) par un propriétaire pour sa propre utilisation finale résidentielle/usage commercial léger, le cas échéant. Cette garantie s'étend uniquement à l'utilisateur final d'origine et n'est pas transférable.

Veuillez évaluer chaque travail séparément. Vous trouverez ci-dessous une liste partielle destinée à être utilisée comme guide pour la sélection d'applications commerciales/commerciales légères. Le commerce léger implique un trafic piétonnier léger, tandis que le commerce implique un trafic piétonnier élevé. Des applications de colle sont nécessaires pour les zones utilisées avec des « charges roulantes » (fauteuils roulants, lits d'hôpitaux, chariots, étagères, tables, etc.). Si vous avez une question sur le type d'utilisation

considérée comme « commerciale légère » ou « commerciale », veuillez contacter vos planchers de vinyle Alife avant l'achat et l'installation.

- Multifamilial
- Galerie d'art
- Espace de bureau
- Couloir
- Chambres d'hôtes
- Salons de beauté
- Hôtellerie
- Soins de santé
- Commerce de détail
- Dortoir
- Boutique
- Hall d'entrée
- Banque
- Éducation

Garantie par type de produit

LVT Pose Libre

15 ans Garantie usage commercial Limité
Garantie à vie usage résidentiel limité

LVT à Dos Sec

8 ans Garantie usage commercial Limité
25 ans Garantie usage résidentiel limité

LVT Click

15 ans Garantie usage commercial Limité
Garantie à vie usage résidentiel limité

SPC

15 ans Garantie usage commercial Limité
Garantie à vie usage résidentiel limité